



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ACTIONS DREAL 2021

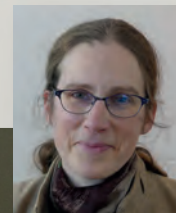
La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, forte de tous les agents qui la compose, a démontré en 2021 sa capacité à s'adapter à des conditions d'intervention fortement influencées par un contexte sanitaire délicat.

Sous l'autorité et l'impulsion du préfet de région, la DREAL a porté avec conviction et détermination les politiques des ministères de l'écologie, de la cohésion des territoires et de la mer : développer les énergies renouvelables et les mobilités du quotidien, rénover thermiquement les bâtiments, construire des logements, lutter contre l'artificialisation des sols, protéger la biodiversité, reconquérir la qualité de l'eau, assurer les inspections des installations industrielles et réaliser les contrôles des transporteurs routiers.

Elle a placé la transition écologique au cœur de son action pour répondre aux fortes attentes des citoyens et, en mobilisant le plan France Relance, elle a accompagné et soutenu la dynamique économique régionale.

En 2021, la DREAL a su une nouvelle fois mobiliser les acteurs autour des principaux enjeux environnementaux pour favoriser un développement régional équilibré et respectueux de la planète.

Anne BEAUVAL, Directrice



Vallée de l'Erdre © Joncheray

RENFORCER LA DYNAMIQUE RÉGIONALE GRÂCE AU PLAN DE RELANCE



France relance : la DREAL mobilisée !

Dans le cadre des volets écologie et cohésion de France Relance, la DREAL met en place, gère et suit plusieurs actions emblématiques : fonds friches, rénovation des logements sociaux, aide à la relance de la construction durable, aires protégées, mobilités actives notamment. Elle gère, en lien avec les services des préfetures, une enveloppe de près

de 80 M€ (hors MaPrimeRenov') associant partenaires, entreprises et collectivités, au service des territoires et de leurs habitants. La DREAL est également associée à d'autres actions relevant du niveau national et/ou à d'autres partenaires (ADEME, Anah, CEREMA, OFB...).

**La relance de l'habitat
en Pays de la Loire**

**168 M€
apportés par l'État**

Un exemple : limiter l'artificialisation des sols Appel à projets Fonds Friches – recyclage foncier

En partenariat avec les DDT(M), les services des préfetures et le CEREMA, la DREAL a assuré, pour le compte du préfet de Région, la déclinaison au niveau territorial des deux éditions de l'appel à projets « Fiches – Recyclage foncier ». Les 65 lauréats ligériens bénéficient d'une enveloppe de 23 M€. La requalification de 65 friches d'origine urbaine, industrielle, commerciale ou hospitalière permettra de préserver au total 90 ha d'espaces naturels et forestiers.



Réalisation de logements et équipements publics – site de l'école Notre Dame - Machecoul © Ouest-France

Mettre en œuvre les réformes prioritaires gouvernementales

Identifiées comme revêtant un enjeu plus particulier au regard de leur impact sur la vie quotidienne des Français, les réformes prioritaires du Gouvernement sont déclinées dans les feuilles de route adressées aux préfets en 2021. Au titre du pôle ministériel "écologie, cohésion des territoires et mer" dont elle porte localement les politiques, la DREAL est en charge d'accompagner et de suivre l'exécution des réformes et projets structurants suivants :

- accélérer la rénovation thermique des logements ;
- lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ;
- offrir un logement aux sans-abris (co-pilotage DREETS-DREAL) ;
- agir en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau, et assurer l'équilibre quantitatif entre les différents usages.

À ce titre, elle alimente le baromètre national et les indicateurs d'avancement des politiques.

Pour plus d'infos : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



PERMETTRE A TOUS DE SE LOGER

Accompagner les acteurs du bâtiment vers la réglementation environnementale RE2020



Une nouvelle réglementation relative à la performance énergétique et environnementale des futures constructions neuves et à la méthode de calcul pour les bâtiments à usage d'habitation (maison individuelle et logement collectif) entre en application à partir du 1^{er} janvier 2022.

En rupture avec la réglementation thermique (RT) 2012, la nouvelle réglementation environnementale prend en compte les consommations d'énergie, mais aussi, ce qui est tout à fait nouveau, les émissions de carbone, y compris celles liées à la

phase de construction du bâtiment.

Pour accompagner les acteurs de la construction dans sa mise en oeuvre, la DREAL et le CEREMA Ouest ont organisé en septembre des matinées destinées à présenter cette nouvelle réglementation sur les volets énergie, confort d'été et carbone, illustrées par des retours d'expérience de professionnels.

Chaque webinaire a réuni plus d'une centaine de participants. Cette affluence montre toute l'attente et l'intérêt des acteurs de la construction.

Pour plus d'infos : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



Développer le parc de logements publics

En 2021, l'activité sur le parc public ligérien a été très importante avec le financement d'opérations concernant 8 759 logements sociaux (hors agence nationale pour la rénovation urbaine) : 6 230 logements sociaux nouveaux (2 121 prêts locatifs aidés d'intégration, 2 669 prêts locatifs à usage social, 778 prêts locatifs sociaux, 662 prêts sociaux de location-accession) ; 2 493 logements sociaux réhabilités (avec le lancement d'un nouveau processus avec MassiRéno) et 36 logements sociaux démolis.

8759
logements financés
31,9 M€
mobilisés



Soutenir l'amélioration du parc de logements privés

Accompagner les territoires et les habitants dans l'amélioration de leur logement est un défi majeur à la croisée de plusieurs enjeux :

- sociaux, en luttant contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique, en adaptant les logements au vieillissement et à la perte d'autonomie, en développant une offre locative sociale et en contribuant, plus largement, à la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs ;
- environnementaux et climatiques, à travers la promotion d'un habitat performant, non émetteur en gaz à effet de serre et participant à la limitation de l'artificialisation des sols ;
- économiques, en soutenant des emplois d'avenir et non délocalisables.



Site du Tripode - Nantes © DREAL Pays de la Loire

Les résultats en matière de réalisations ont été exceptionnels dans un contexte de crise sanitaire et d'évolutions réglementaires.

AIDE AUX TRAVAUX

54 800

logements dont

52 000

rénovations énergétiques



ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES

l'État mobilise **12,6 M€**

dans le cadre des certificats d'économie d'énergie pour le service à la rénovation énergétique qui finance 23 guichets couvrant 65% de la population des Pays de la Loire

PROTÉGER ET VALORISER LA RICHESSE DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Une stratégie régionale pour les captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable



Plantation sur la commune de la Bazouge de Chéméré (captage de la Fortinière 49) © Jean-Luc DELETRE

Compte tenu de la très forte dégradation des cours d'eau et des nappes en Pays de la Loire, l'État et la Région se sont associés, avec l'agence de l'eau et d'autres partenaires, pour fédérer les actions et traduire un objectif ambitieux de reconquête de la qualité de l'eau dans une feuille de route commune, le plan eau État-Région. La stratégie régionale sur les captages prioritaires est une des

actions inscrite dans ce plan. La stratégie régionale pour la protection des ressources en eau des 47 captages prioritaires a été validée en 2021. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs concernés et se veut ambitieuse face au constat d'absence d'amélioration de la qualité de l'eau, que ce soit pour les nitrates ou les pesticides, malgré les actions déjà engagées sur les territoires couverts par les aires d'alimentation des captages. Elle détermine ainsi un cadre pour créer entre les différents acteurs (agriculteurs, industriels, collectivités territoriales, citoyens), les synergies nécessaires pour améliorer la qualité des ressources en eau.

Ce défi nécessite de dépasser certaines habitudes pour raisonner et réinventer les modes de production ainsi que les pratiques sur les aires d'alimentation des captages.

Afin de répondre aux nouveaux enjeux de santé publique que représentent les métabolites* des substances actives des pesticides, la réflexion a été élargie au-delà des captages prioritaires à l'ensemble des captages confrontés à des non-conformités à cause des pesticides ou de leurs métabolites.



Protéger les papillons de jour

Suite à la validation de la liste rouge régionale, la DREAL a engagé en 2021 la déclinaison régionale du plan d'actions national papillons de jour. Le volet opérationnel, dont la rédaction a été confiée au Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, est aujourd'hui achevé et validé par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Il s'agit d'une feuille de route régionale comprenant les espèces concernées, les écocomplexes associés et une série d'actions déclinées, adaptées au contexte et aux enjeux régionaux. Il s'agit de proposer le plus rapidement possible des actions applicables sur le territoire auprès des partenaires régionaux. L'approche de la conservation des espèces concernées sera ciblée au maximum à l'échelle des habitats et pas seulement des espèces.



Virgule (*Hesperia comma*) espèce menacée en Pays de la Loire (EN) et inscrite à la déclinaison régionale © A. Avrilla

(*) Métabolites : produit de dégradation.



Classement du site de la confluence de la Loire et de la Vienne



Le site désigné « la Confluence de la Loire et de la Vienne » a été classé par décret parmi les sites des départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. Cette décision qui conclut un travail conduit localement par les DREAL Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, assure la reconnaissance et la protection par l'État d'un paysage emblématique du Val de Loire, bien culturel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000.

Situé à la frontière de l'Anjou et de la Touraine, le périmètre de cet ensemble paysager de 2 744 hectares intègre la confluence en tant que telle mais aussi sa zone d'influence, un espace marqué par les crues du fleuve et de son affluent. Territoire stratégique, lieu d'échanges et de commerce, le site de la confluence est ponctué de nombreuses



Site de la confluence de la Loire et de la Vienne ©

réalisations exceptionnelles, au premier rang desquelles le château de Montsoreau et la collégiale Saint-Martin.

L'enquête publique pour le bassin du Mès



Le bassin du Mès ©

Le dossier de classement du site du bassin du Mès, un paysage de marais salants situés au nord de Guérande, a été soumis à enquête publique en septembre 2021.

Cette consultation officielle constitue une étape importante pour préserver ce site remarquable. Un paysage singulier mis en valeur par des activités humaines et des savoir-faire qui ont composé au fil des siècles avec leur environnement.

Territorialiser la stratégie nationale des aires protégées

Les aires protégées constituent une réponse à la perte de biodiversité. L'engagement fort du Président de la République de protéger 30% des espaces terrestres et maritimes, dont 10% sous protection forte, traduit dans la nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées 2030, est inscrit dans la loi climat et résilience avec un double objectif, quantitatif et qualitatif.

La DREAL pilote l'élaboration d'un plan d'actions triennal ambitieux pour les aires protégées avec la Région et le comité régional de Biodiversité.



Gagée de Bohême ©LPO Anjou

La dynamique a d'ores et déjà été engagée dans le cadre de la stratégie régionale de la biodiversité (SRB).

ASSURER LA SECURITÉ DES POPULATIONS

Action "coup de poing" sur la mise en place du tri 5 flux des déchets

114 inspections, dont 41 hors installations classées, ont été conduites en septembre et octobre 2021 par les inspecteurs de l'environnement de la DREAL pour s'assurer que les producteurs de déchets appliquent les dispositions réglementaires en matière de tri à la source des déchets de papier, verre, bois, métaux et plastiques.

Les principales non-conformités constatées sont :

- l'absence d'attestation de valorisation des déchets;
- un registre des déchets incomplet ou inexistant;
- des flux de déchets non triés ou mélangés avec le « tout-venant ».



Pour plus d'infos : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



Le tri des déchets dit « 5 flux » reste perfectible sur la majorité des sites contrôlés.

Action "coup de poing" sur le risque incendie dans les installations classées

114 inspections ont été conduites en mars 2021 par les 60 inspecteurs de la DREAL pour contrôler les dispositifs de lutte contre l'incendie. Plusieurs pistes d'améliorations sont identifiées :

- la formation des intervenants;
- l'amélioration de la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie;
- une meilleure gestion des modifications ou agrandissements d'installations, tenant compte des besoins en eaux d'extinction.



Extincteurs©Arnaud Bouissou - TERRA

Pour plus d'infos : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



Gestion des inondations en février 2021

Des pluies importantes entre fin janvier et début février ont généré une hausse générale des hauteurs et débits des cours d'eau.

Cette hausse a été particulièrement importante sur la Loire en amont de la Maine, conduisant le service de prévision des crues à placer le tronçon en vigilance orange le 5 février.

Cette crue a provoqué des désordres significatifs sur 2 digues de Loire. La DREAL a organisé la gestion de l'événement avec les gestionnaires des digues et la préfecture du Maine-et-Loire, y compris pendant le week-end. Des travaux d'urgence, puis des travaux définitifs ont été réalisés à partir de l'été 2021.

1 030

visites
d'inspection ICPE
DREAL

36

visites de sécurité
de digues et barrages
(et 2 en région Centre
Val de Loire)

35

inspections
liées à la sécurité
des canalisations
enterrées



Adaptation du fonctionnement d'une carrière pour accueillir la couvaison de faucons pèlerins en Vendée



Deux jeunes pèlerins proche de l'envol ©DREAL Pays de la Loire

Lors d'une visite de contrôle réalisée le 31 mars 2021 sur la carrière SEDEP à Beau-lieu-sous-la-Roche, l'unité départementale de la DREAL a constaté la présence d'un couple de faucons pèlerins en cours de nidification dans la fosse sud du site. Cette situation a conduit la DREAL, avec l'avis de l'office français de la biodiversité et de la DDTM, à proposer au préfet de la Vendée un arrêté destiné à interdire les tirs de mines dans la fosse, ainsi que tous les travaux susceptibles de perturber les oiseaux. L'arrêté signé le 31 mai 2021 a imposé également à l'exploitant de faire suivre la couvée par un ornithologue jusqu'à l'émancipation des jeunes faucons et de proposer de nouvelles actions pour préparer une prochaine nidification.

Des travaux de sécurisation sur l'ancienne mine d'Abbaretz en Loire-Atlantique

En juillet 2019, l'ancienne mine d'Abbaretz a été partiellement fermée au public, à cause de la présence d'arsenic dans les sols, rendant impossibles les activités de loisirs sur le site.

En 2021, l'État a fait réaliser 450 000 euros de travaux afin de permettre la randonnée sur le site. La fermeture des zones incompatibles avec les activités de loisirs a été améliorée avec la pose de nouvelles clôtures et le chemin a été recouvert de matériaux. Les zones dangereuses sont enjambées par des passerelles en bois.



Mines d'Abbaretz ©DREAL Pays de la Loire

La digue du polder du Dain à Bouin en Vendée

Le polder existe depuis 1966 grâce à une digue en cours de rénovation (carapace en béton retirée puis pose d'enrochements). Ce chantier d'ampleur (4 km de digue, travaux réalisés sur 16 mois pour un montant de 7,5M€) est suivi par l'inspection de la sécurité des ouvrages hydrauliques de la DREAL. La digue protège 500 salariés qui travaillent dans le polder.

D'abord tourné vers l'ostréiculture et l'agriculture, ce polder abrite aussi l'installation classée Lhyfe Hydrogène, qui produit de l'hydrogène vert avec l'énergie produite par les éoliennes de Bouin.



Digue du polder du Dain (Bouin, 85) ©DREAL Pays de la Loire

ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Concerter sur les 5 variantes du complexe de Bellevue



Echangeur de Bellevue vue du ciel ©DREAL Pays de la Loire

Le projet d'aménagement du complexe de Bellevue, au sud-est du périphérique de Nantes, a pour objectifs de résorber les congestions du trafic routier et d'améliorer les conditions de circulation. Les études d'opportunité ont permis de définir cinq variantes d'aménagement, qui ont toutes en commun la construction d'un nouvel ouvrage de franchissement de la Loire. L'État, représenté par la DREAL, maître d'ouvrage de l'opération, a mis en place fin 2021 une concertation préalable sur le projet d'aménagement pour recueillir l'avis du public, sous l'égide d'un garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public. Le garant produira un rapport début 2022 dans lequel il recensera les observations du public et formulera des propositions d'évolution du projet.

Pour plus d'infos : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr 

Fluidifier la circulation sur le périphérique Ouest de Nantes

Après un an de travaux, la route nationale 165 a été élargie dans le sens Savenay-Nantes pour passer progressivement de 2 à 4 voies de circulation jusqu'à la bifurcation avec la route nationale 444. Cet aménagement permet de fluidifier le trafic de 34 000 véhicules par jour qui connaît des congestions régulières aux heures de pointe du matin et le dimanche soir.

Les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL sont intégralement financés par l'État (4,9 M€ dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2015 – 2022).



Périphérique de Nantes ©DREAL Pays de la Loire

L'activité de contrôle des véhicules en quelques chiffres...

740

opérations
de contrôle
routier

4 940

véhicules
contrôlés

33

visites de centres
de contrôles
techniques

157

supervisions
de contrôleurs
techniques

17

sanctions
prononcées



Moderniser la ligne Nantes-Bordeaux 150 ans après sa création

La vétusté de la ligne imposait de ralentir les trains par mesure de sécurité, portant le trajet entre Nantes et Bordeaux à 5 heures environ. Une fermeture de 19 mois de la ligne ferroviaire a été nécessaire pour effectuer d'importants travaux de modernisation entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle.

Les travaux ont consisté à renouveler la voie et le ballast sur 100 kilomètres, passer à une signalisation ferroviaire informatique, rénover les ouvrages d'art, sécuriser les passages à niveau et rendre accessible la gare de Luçon pour les personnes à mobilité réduite. Cet investissement de 155,5 M€ est financé par l'État (68,75 M€), les collectivités locales (60,75 M€) et la SNCF (26 M€).



Ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux : section La Roche sur Yon ©SNCF Réseau

Les quatre allers-retours TER et Intercités ainsi que des trains de fret circulent de nouveau sur la section rénovée depuis la mise en service le 31 juillet 2021, avec un temps de trajet entre Nantes et Bordeaux ramené à 4h10.

Garantir les protections environnementales sur le long terme par les obligations réelles environnementales (ORE)

Comme tous les porteurs de projets d'aménagement, l'État compense les atteintes inévitables de ses projets sur l'environnement en prenant des mesures environnementales pour la restauration et le maintien d'éléments de la biodiversité. Pour sécuriser ces mesures sur le long terme, l'État s'engage à apporter une contrepartie contractualisée par une « obligation réelle environnementale » (ORE) aux propriétaires fonciers accueillant volontairement ces compensations.

La DREAL, en tant que maître d'ouvrage routier, a ainsi conclu à l'été 2021 deux ORE :

- un boisement au nord du périphérique nantais dont la gestion écologique sur le long terme participe à la compensation des impacts liés à l'aménagement de la porte de Rennes.

- la préservation de haies et d'une mare autour de la réalisation de la section nord de la déviation de Moulay-Mayenne.



Parcelle compensatoire (mare, boisement, prairie) ©DREAL Pays de la Loire



Accompagner les constructeurs automobiles

La DREAL a pour mission d'homologuer les véhicules avant leur mise sur le marché, pour s'assurer du respect des exigences réglementaires du code de la route (éclairage, freinage...).

Au cours de cette année, le service a été particulièrement sollicité avec la mise en conformité aux normes européennes des productions de véhicules agricoles. La reprise économique a également généré un nombre important de dossiers de la part des constructeurs régionaux très dynamiques. Ainsi, plus de 2 600 demandes d'homologation de véhicules, ont été instruites par la DREAL en 2021, avec une attention particulière portée aux délais d'instruction.

METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Cartographie des zones possibles pour le développement de l'éolien

Afin de décarboner l'énergie utilisée et diversifier le mix énergétique, la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit que 35 GW d'éolien terrestre soient en fonctionnement en 2028 au niveau national (soient multipliés par 2,5 les puissances installées en 2017).

Pour sécuriser l'atteinte de ces objectifs et offrir un espace de dialogue autour de ce développement, la DREAL engage l'élaboration d'une cartographie des zones possibles pour le développement de l'éolien terrestre.



L'essor de la filière biogaz en Pays de la Loire

10% du gaz consommé devra être d'origine renouvelable d'ici 2030. L'enjeu est de soutenir le développement de la méthanisation, en plein essor en Pays de la Loire, en maîtrisant les conséquences des méthaniseurs sur l'environnement et l'agriculture.

En 2020, la DREAL, grâce à un travail partenarial, a mutualisé et dématérialisé une enquête auprès des exploitants d'installations de valorisation du biogaz en fonctionnement en 2019 en Pays de la Loire, bénéficiaires des tarifs d'achat d'électricité et de biométhane.

Cette dématérialisation a permis une analyse des données déclarées et l'amélioration de la connaissance des installations en fonctionnement, en particulier leur approvisionnement, leur production et des indicateurs techniques. Cette analyse a été publiée en 2021.

Pour plus d'infos :
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



Un label pour financer des projets bas-carbone

Lancé en 2019, le Label Bas Carbone est le premier outil de certification climatique adopté par la France. Ce dispositif permet à des entreprises, des collectivités et même des particuliers de financer des projets locaux et vertueux pour le climat. À ce jour, la majorité des projets concernent des plantations d'arbres, qui permettent de stocker des tonnes de carbone dans le bois et dans le sol. Fin 2021, la région Pays de la Loire est la deuxième région de France en nombre de projets : ces 40 projets de boisements représentent une surface totale de plus de 370 hectares, et permettront de stocker 90 000 tonnes de CO₂ sur 30 ans. L'instruction des dossiers est réalisée par la DREAL en collaboration avec les autres services de l'État. Dans les prochaines années, le Label Bas Carbone permettra de certifier des projets dans tous les secteurs d'activité (agriculture, transport, bâtiment, déchets, ...).

**LABEL BAS
CARBONE**

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Activité évaluation environnementale toujours très soutenue

En 2021, le nombre de dossiers déposés en matière de "cas par cas projet" (conduisant à une décision de soumission ou non à étude d'impact) a connu une augmentation significative constituant un réel défi pour la division évaluation environnementale de la DREAL. 509 dossiers ont été examinés conduisant à 440 décisions pour le compte de l'autorité préfectorale en charge des "cas par cas projets" contre environ 327 en 2020. Cette très forte activité s'inscrit en complément des nombreux avis sur projets et des avis sur des plans et programmes pour le compte de la mission

régionale d'autorité environnementale (MRAe). Ce sont au total 90 projets d'avis et 538 projets de décisions qui ont été traités.

Un décret paru le 13 octobre 2021 a élargi le champ de l'évaluation environnementale concernant les documents d'urbanisme et crée un nouveau dispositif d'examen au cas par cas par la personne publique responsable qui devra décider de réaliser une évaluation environnementale ou saisir la MRAe pour avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une telle évaluation.

Objectifs de Développement Durable : la réalisation de portraits de territoire

Les enjeux de développement durable ne sont pas homogènes au sein de la région. Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) donnent aux collectivités territoriales des moyens pour répondre à ces enjeux. La DREAL a mis à disposition des collectivités des données utiles, pour poser le diagnostic territorial de transition écologique. Ces « portraits de territoires », produits sur la base des indicateurs définis nationalement, couvrent l'ensemble des champs de la transition écologique.

Pour plus d'infos : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Par ailleurs, l'INSEE et la DREAL proposent dans le cadre d'une étude publiée en octobre 2021 5 profils de territoires ligériens avec des enjeux de développement durable associés :

- les trois métropoles Nantes, Angers et Le Mans font face à des enjeux liés à la pression foncière;
- les territoires périurbains ont des problématiques liées à la mobilité et l'artificialisation y augmente plus vite que la population;
- deux catégories d'espaces ruraux sont distinguées, toutes les deux marquées par une artificialisation des sols qui, bien que plus faible que dans la région, augmente alors que la population croît très faiblement;
- Le littoral est concerné par une forte pression touristique qui génère une production importante de déchets l'été et des tensions sur les ressources en eau et en énergie.

Cette analyse fournit aux décideurs locaux des outils pour orienter leurs politiques publiques et atteindre les 17 objectifs de développement durable.

Pour plus d'infos : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



MODERNISER L'ACTION DE L'ÉTAT



La DREAL poursuit le verdissement de sa flotte de véhicules

Grâce à l'installation de bornes électriques au siège à Nantes et en unités départementales, la DREAL poursuit le verdissement de sa flotte de véhicules. Sur les 45 véhicules, 13 véhicules sont électriques, soit 30% de la flotte.

Conformément aux engagements de l'État pour des services publics écoresponsables, 50 % des véhicules de service nouvellement acquis sont désormais des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (4 en 2021).

Grâce à ses bilans carbone successifs, la DREAL constate une diminution de 31 % en 10 ans de ses émissions de gaz à effets de serre (GES) liées aux déplacements professionnels de ses agents. Au titre du plan de mobilité, il a également été observé que les émissions de GES concernant les déplacements domicile-travail ont diminué de 42% sur la décennie.

L'utilisation croissante de véhicules à zéro émission couplée à des déplacements moins nombreux grâce au développement durable de l'usage des visio-conférences permettent de poursuivre cette politique vertueuse de réduction des émissions de GES liés aux déplacements professionnels.



La DREAL s'engage pour un service public de qualité

2021 est marquée par un double engagement de la DREAL au service de ses usagers et de ses partenaires.

D'une part, la DREAL a renouvelé sa certification qualité ISO 9001 pour l'ensemble de ses missions, poursuivant ainsi la dynamique d'écoute de ses usagers et d'amélioration continue de son organisation et de ses pratiques.

De façon complémentaire, la DREAL s'engage dans la démarche "Services-publics +" commune à toutes les administrations publiques, visant à

faciliter l'accueil et l'information des usagers et l'accès aux procédures.

Ainsi, plusieurs services de la DREAL ont mis en place des applications sur internet permettant aux usagers de réaliser les démarches en ligne et de suivre leur dossier, par exemple pour l'inscription au registre des transports ou le dépôt des demandes d'autorisation environnementale.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale
de l'environnement
de l'aménagement
et du logement
5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes cedex 2
tél : 02.72.74.73.12
Directrice
de publication :
Anne BEAUVAL